

lalux-Éducation vous présente une solution tout confort sans grever votre plan financier.

Le jour viendra où votre enfant prendra en main sa propre responsabilité pour construire sa vie. C'est alors que vous partagerez sereinement et grâce à votre prévoyance sa réussite.

Autres avantages

- ✓ vous bénéficiez d'une protection optimale grâce au savoir-faire et à l'expérience de l'assureur qui maîtrise tous les registres de la protection sur mesure,
- ✓ vous confiez vos besoins de sécurité à un partenaire sérieux. LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, qui fait partie du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE, est soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances, autorité de tutelle du secteur,
- ✓ vous travaillez avec un partenaire stable et de taille humaine,
- ✓ vous pouvez vous appuyer sur un actionnariat solide et confirmé, constitué par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE et la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE), les deux actionnaires des sociétés d'assurances du Groupe,
- ✓ vous profitez d'un conseil de proximité grâce à votre agent. Soumis au secret professionnel, il se déplace chez vous et cultive une relation de confiance et de discrétion.



www.lalux.lu

lalux-Éducation

Contactez-nous en cas de questions.

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-300
groupeLL@lalux.lu

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-545
groupeLL@lalux.lu

BUREAU RÉGIONAL

5, avenue Salentiny
L-9080 Ettelbrück
Tél.: 4761-1
Fax: 81 85 18

LALUX-VIE est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE.

lalux^{LU}
meng Versicherung

lalux^{LU}
ASSURANCES-VIE



49/2325 - 10/2011

lalux-Éducation

Préparez l'avenir de
vos enfants dès maintenant!

lalux-Éducation est la solution clé pour :

- ✓ vous donner ainsi qu'à votre famille un maximum de sécurité,
- ✓ disposer des ressources financières pour garantir à un moment précis un avenir propice à votre enfant.

lalux-Éducation associe prévoyance et sécurité.

Prévoyance

Votre enfant bénéficiera à un moment déterminé d'un capital augmenté au fil des années d'une participation au bénéfice. Ce capital lui permettra de faire des études ou tout simplement de s'installer dans la vie.

Ce capital peut être versé, si vous le désirez, sous forme de rente.

Sécurité

Elle accorde à vous et à votre famille un maximum de sécurité. En cas de disparition d'un ou même des deux parents, lalux-Éducation verse le capital que vous avez prévu et qui est inscrit au contrat d'assurances.

Ce capital assuré est doublé, triplé ou même quadruplé en cas de mort accidentelle. En cas d'accident de la circulation, lalux-Éducation peut même payer sept fois la somme assurée de base, ce qui représente une aide matérielle substantielle.



Vous pouvez par ailleurs opter pour une garantie complémentaire en cas d'invalidité permanente. lalux-Éducation prend alors en charge le règlement de la prime principale ou elle paie directement les prestations prévues en cas de décès.

Souvent la vie joue pile ...

Un père de famille désire garantir financièrement le démarrage de son fils dans la vie active une fois âgé de 25 ans. Il souscrit de ce fait un contrat lalux-Éducation de type «Terme Fixe». Le capital inscrit au contrat sera mis à disposition du jeune homme au moment prédéterminé. Et le père prévoyant peut être doublement rassuré: en cas de décès ou d'invalidité totale, l'assurance devient gratuite et le capital prévu sera de toute façon payé à l'âge de 25 ans.



... ou face !

Les études des enfants ne sont pas gratuites. C'est un investissement qu'il faut planifier avec prudence. Un couple prévoyant pense déjà assez tôt au financement des études de leur fille. Grâce au contrat lalux-Éducation de type «Rente Idéale d'Études», une rente sera payée chaque trimestre pendant 5 ans à partir de l'âge de 19 ans.

Lorsqu'un des deux parents décède, alors :

- ✓ le contrat deviendra gratuit,
- ✓ les rentes prévues à partir de l'âge de 19 ans continueront à être garanties et en plus une rente d'orphelin sera payée depuis le décès jusqu'à l'âge de 19 ans.



lalux-Éducation vous permet de prendre le devant !

Pas de surcharge financière

Vous décidez librement quel montant vous désirez investir pour préparer l'avenir de votre enfant. Le capital garanti sera fixé sur base du montant de prime que vous aurez défini.

Flexibilité de paiement

Vous pouvez opter pour un paiement mensuel de prime qui correspond parfaitement à vos habitudes budgétaires. Bien étalé sur les douze mois, ceci vous mettra à l'abri d'une dépense importante à un moment donné.

lalux-Éducation

Préparez l'avenir de vos enfants dès maintenant !

Vous voulez que vos enfants réussissent dans leur vie. La réussite professionnelle doit être préparée bien à l'avance et cette préparation exige des moyens financiers considérables. Ne bloquez donc pas l'accès à leurs vies rêvées dès maintenant.